



Communiqué de presse

6 avril 2016

AVENIR DU TRAIN DE NUIT PARIS / MONT BLANC :

L'Etat doit prendre ses responsabilités en offrant des conditions crédibles à une reprise

Le gouvernement vient de publier l'Appel à Manifestation d'Intérêt destiné à recueillir les candidatures à la reprise des six lignes de trains de nuit dont la SNCF a annoncé l'abandon de l'exploitation le 19 février dernier.

Les lignes dites « Paris-Savoie » qui concernent la liaison avec le pays du mont blanc (Saint-Gervais/le Fayet) et celle avec la Tarentaise (Bourg-Saint-Maurice) sont directement concernées.

Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et vice-président du conseil régional en charge de l'environnement, du développement durable et de l'énergie, commente les conditions de cet AMI :

« Comme nous l'annoncions en février dernier, nous sommes convaincus qu'une relance de cette ligne est possible car **elle répond à la fois à un besoin de mobilité fort** lié à l'attractivité touristique du territoire et à **une exigence environnementale** qui nous impose de développer des solutions alternatives au tout routier.

Néanmoins, **les conditions de cette ouverture à la concurrence ne sont pas du tout satisfaisantes** : comment croire qu'un opérateur pourra en deux mois (la réception des candidatures est prévue jusqu'au 30 mai) préparer une offre complète alors que le document ne comporte que quelques informations parcellaires ?

Dans ce contexte, nous demandons :

- que le gouvernement, autorité organisatrice des transports ferroviaires collectifs, apporte sans délai **toutes les précisions requises de nature à garantir une transparence totale** sur les conditions réelles d'exploitation des lignes concernées ;
- qu'une fois ces précisions apportées, **le délai de remise des offres soit prolongé jusqu'au 30 septembre 2016**, compte tenu de l'importance du sujet et des enjeux en matière d'aménagement durable du territoire. Ce qui signifie que la SNCF doit poursuivre le service jusqu'à cette date.

Ces adaptations sont nécessaires pour déboucher sur une alternative cohérente et prometteuse à la fermeture de la ligne Paris-Mont-Blanc, alternative à laquelle nous oeuvrons activement : la fermeture est en effet **une perspective inacceptable compte tenu des enjeux et de la réalité du potentiel existant** ».